



CONVENTION DE SECURISATION DE DEPLACEMENT

Entre,

La Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa, sise à la Caserne de Tsaramanadroso,

Représentée par le Général de brigade RABEARIMAHEFA Andrianjanaka en sa qualité de commandant de la circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, ci-après dénommée « **la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa (CIRGN)** », d'une part,

et

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) par le biais de sa **Direction Inter-Régionale de Fianarantsoa (DIRF)**, lot 192B/3603 Antarandolo,

Représentée par Monsieur RAKOTONDRANAIVO Yvon en sa qualité de Directeur Inter-Régional, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, ci-après dénommée « **Le FID DIRF** », d'autre part.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le FID DIRF souhaite renforcer la sécurisation de déplacement de son personnel dans la Province de Fianarantsoa.

Dans ce cadre, il a fait appel à la CIRGN de Fianarantsoa pour la mise en œuvre. A cette fin, la présente convention est conclue pour définir les modalités et conditions d'interventions de la CIRGN.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :



ARTICLE PREMIER : - OBJET DU CONTRAT

La présente convention a pour objet de confier à la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa, qui accepte, la sécurisation de déplacement du personnel de la DIRF ainsi que ses matériels lors de descentes sur les sites quel que soient les motifs dans les vingt-cinq (25) districts de Fianarantsoa.

ARTICLE II : - CONDITIONS ET MODALITES

La CIRGN désigne au moins DEUX (02) éléments pour escorter le personnel du FID DIRF dans les sites de destination.

Le nombre d'éléments à exécuter la mission est laissé à l'appréciation de la gendarmerie suivant les risques liés à l'insécurité dans les dits sites. Il en est de même pour le choix de formation ou unité de gendarmerie à mobiliser (Groupement-Compagnie-Brigade ou au sein même de l'Etat-major CIRGN).

A cet effet, le FID DIRF s'engage à les récupérer et ramener auprès de la Caserne.

Le transport est effectué suivant un itinéraire dont le choix est laissé à la discrétion du FID DIRF après avis de la gendarmerie.

En cas de force majeure ou d'indisponibilité temporaire de ses éléments, la gendarmerie devra la parvenir dans les meilleurs délais au FID DIRF pour que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires pour la sécurisation du déplacement. Dans ce cas, la gendarmerie s'engage toutefois à rétablir le plus rapidement possible l'exécution normale de sa mission dans le cadre de la présente convention.

Le FID DIRF communique à la CIRGN au plus tard DEUX (02) jours à l'avance :

- les dates et sites à visiter,
- les identifiants complets des missionnaires du FID.

Les coordonnées téléphoniques des représentants de la CIRGN et du FID DIRF figurent en annexes I et II.

Les prestataires du FID DIRF pourraient demander la sécurisation de la CIRGN définie par le présent contrat si besoin.

Le personnel du FID DIRF qui partira en mission présente avant son départ une copie certifiée de ladite Convention pour remplir toutes les formalités de droit au niveau des groupements, compagnie et brigade sous le commandement de la circonscription de Fianarantsoa.

ARTICLE III : - (MODALITES DE PAIEMENT)

Les parties conviennent de fixer l'indemnité journalière par élément désigné à TRENTE SIX MILLE ARIARY (36.000 Ar) sans nuitée ou QUATRE VINGT SIX MILLE ARIARY (86.000 Ar) avec nuitée.



Le paiement s'effectue directement au personnel de la CIRGN chargé de mission au moment de départ.

A noter que cette somme forfaitaire journalière couvre toutes les charges, droits ou frais relatifs à l'exécution de la présente convention.

Ladite somme ne pourra être modifiée que d'un commun accord entre les parties et par avenant.

ARTICLE IV : - RESPONSABILITES

Chacune des parties demeure entièrement responsable de tout dommage ou préjudice pouvant être causé de son fait ou du fait de ses préposés. Chacune des parties s'interdit de rechercher la responsabilité de l'autre partie au cours de l'exécution du présent contrat, sauf, en cas de faute imputable à cette partie.

ARTICLE V : - DUREE ET RESILIATION

La présente est conclue pour une durée de UN (01) AN renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation ou demande expresse par l'une des parties, à l'aide d'une lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant l'échéance de la période en cours.

La présente pourra, à tout moment, être résiliée d'un commun accord entre les parties, dans les modalités convenues entre elles.

ARTICLE VI – CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, sauf en cas de force majeure, l'autre partie aura la faculté de suspendre l'exécution de la présente sans indemnisation et par lettre recommandée, avec accusé de réception, dix (10) jours après une mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE VII – DIFFERENDS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente est soumise aux dispositions légales en vigueur à Madagascar.

Dans le cas où un litige surviendrait entre les parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent, préalablement à toute action en justice, de rechercher une solution amiable.

En cas d'échec de la procédure amiable, le Tribunal de Première Instance de Fianarantsoa, sera seul compétent.



ARTICLE VIII – PRISE D’EFFET

La présente entre en vigueur entre deux parties pour compter de sa date de signature.

Fait, à Fianarantsoa, le **28 JAN 2019**

***Pour la Circonscription de la gendarmerie nationale de Fianarantsoa**

Lu et approuvé



Le Général de Brigade
RABEARIMAHEFA Andrianjanaka,
Commandant de la CIRGN

***Pour la Direction Inter-Régionale du Fonds d’Intervention pour le Développement de Fianarantsoa**



RAKOTONDRANAIVO Yvon
DIRECTEUR INTER REGIONAL

(*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

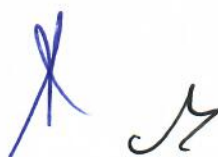
ANNEXE I

DE LA CONVENTION EN DATE DU 28 janvier 2019

CONTACTS DES UNITES DE LA CIRCONSCRIPTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE FIANARANTSOA

CDT CIRGN FIANARANTSOA	0341401466	
OA CDT CIRGN FIANAR	0341401455	
OPS CIRGN FIANARANTSOA	0340570110	
ST/TELECOM FIANAR	0341400578	
SECTION RECH FIANARANTSOA	0341400581	
GPT HAUTE MATSIATRA		
CDT GPT HAUTE MATSIATRA	0340570111	
GPT OPS HAUTE MATSIATRA	0341400579	
CIE FIANARANTSOA		
CDT CIE FIANARANTSOA	0340570112	
BDE FIANARANTSOA	0340570113	
BDE AMBOHIMAHASOA	0340570108	
BDE AMBOHIPIHAONANTSOA	0340570107	
OFF COORD IKALAMAVONY	0347777609	
BDE IKALAMAVONY	0341400580	
BPR FIANAR	0340570114	
CIE AMBALAVAO		
CDT CIE AMBALAVAO	0340570109	
BDE AMBALAVAO	0340570115	
BDE TSITONDROINA	0347777636	
GPT ATSIMO ATSIANANA		
CDT GPT ATSIMO ATSIANANA	0341400588	
GPT OPS ATSIMO ATSIANANA	0341400589	
CIE FARAFANGANA		
CDT CIE FARAFANGANA	0341400590	
BPR FARAFANGANA	0341401394	
BDE FARAFANGANA	0341400793	
BDE ANKARANA	0341400794	
CIE VANGAINDRANO		
CDT CIE VANGAINDRANO	0341400586	
BDE VANGAINDRANO	0341400792	
BDE MIDONGY DU SUD	0341400791	
BDE BEFOTAKA	0341401397	
GPT VAFI		
CDT GPT VAFI	0341400592	
GPT OPS VAFI	0341400593	
CIE MANANJARY		
CDT CIE MANANJARY	0341400594	
BDE MANANJARY	0341400796	
BDE NOSY VARIKA	0341400582	
PMP 64 ANTSENAVOLO	0341400583	
CIE MANAKARA		
CDT CIE MANAKARA	0341400591	
BDE MANAKARA	0341400795	
BDE VOHIPENO	0341400584	
BDE IKONGO	0347777611	

CIE RANOMAFANA		
CDT CIE RANOMAFANA	0341400595	
BDE RANOMAFANA	0341400797	
BDE IFANADIANA	0341400585	
GPT AMORON'I MANIA		
CDT GPT AMORON'I MANIA	0340570101	
GPT OPS AMORON'I MANIA	0340570102	
CIE AMBOSITRA		
CDT CIE AMBOSITRA	0340570103	
BDE AMBATOFITORAHANA	0340570106	
BDE AMBOSITRA	0340570104	
BDE ILAKA CENTRE	0340570100	
BDE IVATO CENTRE	0340570105	
BDE FANDRIANA	0341400798	
BDE MANANDRIANA	0341400622	
CIE AMBATOFINANDRAHANA		
CDT CIE AMBATOFINANDRAHANA	0341400587	
BDE AMBATOFINANDRAHANA	0341400799	
BDE MANGATABOAHANGY	0347777607	
GPT IHOROMBE		
CDT GPT IHOROMBE	0340570116	
GPT OPS IHOROMBE	0340570117	
CIE IHOSY		
CDT CIE IHOSY	0340570118	
OA CDT CIE IHOSY	0341400800	
BDE IHOSY	0340570119	
BPR IHOSY	0341400790	
BDE ILAKAKA	0340570122	
BDE RANOHIRA	0340570121	
CIE IVOHIBE		
CDT CIE IVOHIBE	0340570120	
BDE IVOHIBE	0347777605	
BDE IAKORA	0347777604	



ANNEXE II

DE LA CONVENTION DU 28 janvier 2019

DIRECTION INTER-REGIONALE FIANARANTSOA

CONTACTS Personnel Missionnaire du FID Fianarantsoa

Service	Nom et Prénom	Fonction	Adresse messagerie	Contact
DIRECTION				
1	RAKOTONDRAIVO Yvon	Directeur Inter-Régional	drf@drf.fid.mg	032 04 626 85
2	ANDRIAMAMPIONONA Rondro Norosoa	Secrétaire de Direction	sdf@drf.fid.mg	032 07 199 03
3	RAZAFITONINJARA ERDELIN	Responsable Suivi-Evaluation	admf@drf.fid.mg	032 76 318 36
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCE				
4	RAMANANTSOA Hasiniaina	Chef de Service Administratif et Financier	csaff@drf.fid.mg	032 02 017 41
5	RANDRIAMIHARISOA Nosy	Comptable	comp1f@drf.fid.mg	032 07 198 77
6	RAMAHEFASOA Tsikinomena Jason Cédric Ny Antenaina	Comptable	comp3f@drf.fid.mg	032 27 384 24
7	RASOLONDRAIBE Jean Louis de Gonzague	Comptable	comp4f@drf.fid.mg	032 07 19967
SERVICE DES OPERATIONS ET ENVIRONNEMENTS				
8	RAHARIMAMPIANINA Fabiola	Chef de Service des Opérations	cstf@drf.fid.mg	032 04 240 96
9	RAMAROLAHY Miora Harinosy	Responsable Gouvernance Citoyenne	rgccsf@drf.fid.mg	032 76 131 26
10	MBOLATIANA PATRICIA Dénéri	Responsable chargé des activités TMDH	so1f@drf.fid.mg	032 07 600 96
11	HARIMAMINIAINA Helimanana Andriambololona	Socio-Organisateur ACTP	so3f@drf.fid.mg	032 28 344 08
12	ANDRIANARISON Miora Nirina	Socio-Organisateur ACTP	so4f@drf.fid.mg	032 07 671 12
13	ANDRIATSARAFARA ZO	Socio-Organisateur TMDH	so6f@drf.fid.mg	032 07 671 13
14	RAVAONIRINA Lovaniaina	Socio-Organisateur TMDH	so8f@drf.fid.mg	032 45 477 98
15	RAJAONARIVELO Priscilla	Responsable Mesures d'Accompagnement	so11f@drf.fid.mg	032 49 069 78
16	RAPHAEL	Responsable chargé des activités ACTP	so12f@drf.fid.mg	032 07 600 97
17	ANDRIAMANARIVO Solofonirina Jean Bruno	Socio-Organisateur TMDH	solul@drf.fid.mg	032 07 198 28
18	RASOLONJATOVO Filamatra	Ingénieur Agronome	so15f@drf.fid.mg	032 07 198 98
19	HENGO Tema Flavie	Socio-Organisateur ACTP	so18f@drf.fid.mg	032 07 198 93
20	JEAN MARTIN	Socio-Organisateur ACTP	so16f@drf.fid.mg	032 07 199 79
21	RAMANARANA Victor	Socio-Organisateur ACTP	so17f@drf.fid.mg	032 07 198 88
22	RATOVONARIVO Aina Tojonirina	Socio-Organisateur TMDH	so19f@drf.fid.mg	032 07 198 86
PERSONNEL D'APPUI				
23	ANDRIAMAHEININA Hajason Serge	Chauffeur		032 07 197 04
24	REJELA Prosper Juvenal	Chauffeur		032 07 197 03
25	RANDRIAHARINAIVO Abel	Chauffeur		032 07 197 02
26	RANDRIATSIVAHINY Yvan Lala	Chauffeur		032 07 197 00